

## **Bovins du Québec mai 2008**

### **Être chef de file dans la vaccination au Canada**

**\*Robert Prévost**

*Les producteurs de veaux d'embouche ont pris un virage « immunité » depuis les dernières années, en adoptant collectivement un Protocole de vaccination permettant d'offrir aux acheteurs des veaux pré-immunisé. Le Québec est ainsi devenu un leader au Canada dans la vaccination de veaux d'embouche, donnant ainsi un avantage comparatif important devant la concurrence de l'Ouest canadien sur notre marché. La mise en place de cet ambitieux projet a nécessité une énergie significative du milieu. Voici un bref historique relatant les faits saillants relativement à la vaccination des veaux d'embouche.*

#### **Introduction**

Presque 10 ans que les producteurs de veaux d'embouche ont pris le virage immunité en adoptant différents programme de vaccination pour les veaux d'embouche commercialisés au Québec. Nous effectuerons un retour en arrière afin de mesurer le travail accompli et réviser les différentes étapes qui ont mené à la politique actuelle à savoir, tous les veaux commercialisés dans les encans spécialisés doivent être vaccinés.

Vous trouverez aussi une liste de vaccins approuvés mais surtout les résultats des échantillons sanguins menés au cour d'hiver 2008. Vacciner son troupeau est aussi une question d'actualité, ainsi vous pourrez apprendre un peu plus sur la nécessité de vacciner le troupeau. La vaccination c'est un peu la police d'assurance pour dormir en paix.

**1999 :** L'agence de vente des veaux d'embouche entame une réflexion majeure sur la vaccination des veaux d'embouche afin de mettre en marché un produit de qualité possédant une valeur ajoutée. On décide alors d'amorcer une campagne de vaccination ayant comme nom « Avoir la piqûre, ça vaut le coût ». Lors de cette initiative, 3000 veaux provenant de 170 producteurs sont vaccinés et 1500 veaux naissent de vaches vaccinées chez 114 producteurs.

**2000 :** La promotion de la vaccination auprès des producteurs est maintenue. Entre le 10 et le 20 octobre, seuls les veaux d'embouche vaccinés sont autorisés à être vendus dans les encans spécialisés. Le Québec produit alors 5 550 veaux vaccinés.

**2002 :** L'agence de vente révise le Protocole de vaccination, afin de proposer aux producteurs trois programmes de vaccination. La vente de veaux d'embouche vaccinés dans les encans spécialisés est exigée au cours de la période de l'hiver, du printemps et du mois de novembre. En outre, lors des encans spécialisés n'ayant pas été soumis à une obligation de vaccination, les veaux d'embouche vaccinés sont regroupés au cours des ventes. En tout, 50 % des veaux d'embouche dans les encans spécialisés sont vaccinés.

**2003 :** La vaccination des veaux est obligatoire dans tous les encans spécialisés de l'hiver, du printemps et des mois d'octobre, de novembre et de décembre. Une vérification des preuves de vaccination est effectuée à la demande des acheteurs. En tout,

on observe que près de 80 % des veaux d'embouche sont vaccinés dans les encans spécialisés.

**2004 – 2007 :** La vaccination est requise dans l'ensemble des encans spécialisés. Les veaux d'embouche pour lesquels les documents relatifs à la vaccination sont incomplets sont vendus à la fin des encans spécialisés, alors que les veaux ne possédant aucun des deux documents requis sont exclus des ventes. Des contrôles aléatoires par échantillon sanguin sont mis en place afin de garantir la vaccination des veaux

**2008 :** À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Protocole de vaccination a été modifié et se compose ainsi de deux programmes de vaccination concernant respectivement l'utilisation de vaccins tués et de vaccins vivants atténués. Les programmes retenus permettront d'offrir des veaux dont l'immunité est plus complète et le statut immunitaire plus uniforme, répondant ainsi davantage aux besoins des acheteurs.

Avec l'introduction de cette modification dans le Protocole de vaccination, un programme de contrôle a été élaboré, entre autres, par des spécialistes de virologie de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et le laboratoire du MAPAQ de Saint-Hyacinthe, afin de mieux vérifier l'immunité des veaux d'embouches avant leur entrée en parc d'engraissement. Le contrôle par échantillons sanguin est effectué sur des lots aléatoirement sélectionnés.

### **PRINCIPAUX VACCINS APPROUVÉS SELON LE PROTOCOLE DE VACCINATION DES VEAUX D'EMBOUCHE**

VACCINS VIVANTS ATTÉNUÉS	VACCINS TUÉS
Bovi-Shield® Gold 5 (Pfizer)	CattleMaster® 4+L5 (Pfizer)
Bovi-Shield® Gold FP™ 5 (Pfizer)	CattleMaster® 4+VL5 (Pfizer)
Bovi-Shield® Gold FP™ 5 L5 (Pfizer)	CattleMaster® GOLD FP™ 5 (Pfizer)
Bovi-Shield® Gold FP™ 5 VL5 (Pfizer)	Sentry 4™ (Boehringer)
Bovi-Shield® NC 4 (Pfizer)	Sentry 4/Somnugen™ (Boehringer)
Express® 5 (Boehringer)	Sentry 9/Somnugen™ (Boehringer)
Express 5-PHM™ (Boehringer)	Surround™ 4 (Vétoquinol)
Express 5/Somnugen® (Boehringer)	Surround™ 4 + HS (Vétoquinol)
Express® 10 (Boehringer)	Triangle® 4 + HS (Wyeth Animal Health)
Express 10/Somnugen® (Boehringer)	Triangle® 4 + Type 11 BVD (Wyeth Animal Health)
Master Guard® 10 (AHSA)	Triangle® 9 + Type 11 BVD (Wyeth Animal Health)
Pyramid® FP 4 (Wyeth Animal Health)	Vira Shield® 6 (Novartis)
Pyramid® FP 4 + Presponse® SQ (Wyeth Animal Health)	Vira Shield® 6 + L5 (Novartis)
Pyramid® FP 5 (Wyeth Animal Health)	Vira Shield® 6 + Somnus (Novartis)
Pyramid® FP 9 (Wyeth Animal Health)	Vira Shield® 6 + VL5 (Novartis)
Reliant® 4 (Merial)	
Resvac™ 4/Somubac® (Pfizer)	
Starvac® 4 Plus (Novartis)	
Titanium® 5 (AHSA)	

Titanium® 5 L5 (AHSA)  
Vista® 5 L5 SQ (Intervet)  
Vista® 5 SQ (Intervet)  
Vista® 5 VL5 SQ (Intervet)  
Vista® Once SQ (Intervet)

Note : Suivre la posologie de chaque fabricant quant à la dose à administrer et à la voie d'administration  
(i.m. ou s.c.)

\*Agent de développement et de mise en marché veau d'embouche, FPBQ